



## BONUS SUR LA BIODIVERSITÉ EN GÉNÉRAL

- 1 Installez un **hôtel à insectes** ou abri pour des petits animaux. Par exemple: un tas de feuilles mortes en hiver, un tas de bois qu'on laisse sur le même emplacement plusieurs années, le tronc d'un arbre (de préférence dans un endroit calme du jardin), des pots de fleurs cassés ou retournés, une mare naturelle dans une zone ensoleillée, ...
- 2 Privilégiez un jardin **sans pesticide** : ceux-ci sont à la fois mauvais en raison de la contamination des sols, de leurs impacts sur les populations d'insectes et par conséquent sur les petits animaux et oiseaux qui s'en nourrissent. Ils sont également dangereux pour votre propre santé.
- 3 Laissez une **zone fleurie/sauvage** de quelques mètres. Ces zones sont remplies de fleurs utiles aux pollinisateurs.
- 4 Saviez-vous que vous avez droit à une **poubelle** rigide gratuite par ménage, notamment pour le sac orange/compost, fournie par certaines communes?! C'est une solution simple contre l'événement des sacs poubelles par la faune sauvage.
- 5 Ne déplacez pas de **tas de bois** ou compost pendant la période printemps/été car de nombreux animaux peuvent y trouver refuge ou y aménager leur nid.

# PROTÉGEZ

## LES OISEAUX ET LA FAUNE SAUVAGE !



Faites un don sur le compte  
BE43 0000 2965 3001  
de la LRBPO  
ou en ligne sur :  
[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)

OU PLUS SIMPLE ENCORE

Scannez le QR code  
avec l'appli Payconiq by  
Bancontact



Soutenez-nous,  
faites un don



## QUELQUES PETITS CONSEILS

## CONCERNANT LES OISEAUX



LIGUE ROYALE BELGE POUR LA  
PROTECTION DES OISEAUX

Rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht  
+32 (0)2 521 28 50 - [info@protectiondesoiseaux.be](mailto:info@protectiondesoiseaux.be)



[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)

N'HÉSITÉZ PAS À VISITER  
NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE

[WWW.PROTECTIONDESOISEAUX.BE/BOUTIQUE-VERTE](http://WWW.PROTECTIONDESOISEAUX.BE/BOUTIQUE-VERTE)



## A FAIRE

**1 Privilégiez les jardins naturels avec des arbres fruitiers, et autres plantes sources de nourriture** (ronce, merisier, noisetier).

Les oiseaux peuvent très bien se débrouiller sans nous pour se nourrir, pour autant qu'on laisse une place à la nature. Pour eux, les graines et fruits des plantes sauvages, les pommes et poires de nos vergers, les petits insectes du sol et du bois, les vers de terre et escargots restent la meilleure source d'alimentation, même en hiver.

**2 Plantez des arbres de préférence indigènes**, par exemple

pour protéger les oiseaux, vous pouvez planter des buissons épineux, qui, non seulement sont une source de nourriture mais repoussent aussi les prédateurs.

**3 Vous pouvez également installer une mangeoire. Dans ce cas, privilégiez les mélanges de graines et nettoyer régulièrement**

celle-ci afin d'éviter la présence d'agents pathogènes et donc la transmission de maladies. En ce qui concerne la nourriture, donnez de petites quantités à la fois et faites attention à ce que les graines ne germent pas.

**4 Protégez la nourriture des prédateurs.** Les postes de nourrissage, situés en hauteur, sont à déplacer régulièrement, pour éviter

que les prédateurs ne les surveillent. Par exemple, pour éviter que les chats considèrent votre mangeoire comme un garde-manger, suspendez-la à une branche ou installez-la sur un piquet et placez un entonnoir retourné en métal ou en plastique autour du pied, il empêchera l'accès aux grimpeurs.

**5 Vous pouvez aussi installer des abreuvoirs.** Dans ce cas, choisissez-en un qui ne soit pas trop profond pour éviter les noyades. L'idéal est une soucoupe peu profonde (3 à 4 cm) et assez large. Changez régulièrement l'eau de ceux-ci afin d'éviter tout risque de contamination.

**Par temps chaud**, choisissez un endroit ombragé et surtout dégagé pour éviter que les prédateurs ne s'approchent trop de votre abreuvoir. Privilégiez une soucoupe en terre cuite qui préservera une eau fraîche.

**Par temps froid**, veillez à recouvrir l'abreuvoir d'un grillage à mailles moyennes pour éviter qu'ils ne se baignent et gèlent par la suite. Soyez d'autant plus attentif à changer l'eau à heures régulières pour que les oiseaux prennent l'habitude de venir boire avant que l'eau ne gèle. En cas de gel, veillez à briser la glace afin d'éviter tout risque de contamination.

**6 Vous pouvez installer des nichoirs** à oiseaux pour attirer certaines espèces dans votre jardin ou simplement pour permettre aux espèces déjà présentes d'y nicher.

**7 Végétalisez** votre milieu. Sachez que chaque habitant peut prendre l'initiative, avec l'autorisation de sa commune, de végétaliser l'espace public: façades, toitures plates, bordures, pied des arbres en ville. Cependant, vérifiez toujours les conditions de plantation de votre commune. Un permis de végétaliser, que vous trouverez sur le site de votre commune, est parfois nécessaire. Pour des informations pratiques, vous pouvez consulter le document "Jardinons nos rues" de Bruxelles environnement.

## A NE PAS FAIRE

**1** Il est déconseillé de **nourrir** les oiseaux si vous ne vous êtes pas renseignés au préalable. Par exemple, saviez-vous que les boules de graisse avec fil plastique sont à bannir car les oiseaux s'y accrochent et peuvent se blesser gravement?

**2** Ne donnez **pas de pain** ou d'aliments salés aux oiseaux. Ne leur donnez jamais d'aliments avariés ou moisis. Évitez de leur donner trop à la fois et de les nourrir en dehors de l'hiver.

**3** **Ne tondez pas** la pelouse sans vérifier préalablement la présence d'animaux, comme les hérissons par exemple.

**4** **Ne taillez pas** les haies/arbres entre début mars et fin septembre pour éviter de perturber les nichées.

**5** Pour les **abreuvoirs** : évitez l'eau chaude/tiède et n'ajoutez pas d'additifs (ex : sel, huile, dégelé).

**6** Pour les **mangeoires** : évitez d'installer une seule grosse mangeoire. Il vaut mieux opter pour plusieurs petits points de nourrissage pour éviter les disputes. Vous aurez ainsi plus de chances d'observer des espèces différentes.

**7** Pour les **nichoirs** : évitez de procéder à l'entretien durant les périodes de nidification (printemps-été) et au cœur de l'hiver (le nichoir peut alors servir de dortoir nocturne à différents animaux) au risque de perturber ses habitants.

